

SÉANCE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE
PROJET DE MODIFICATION DES BACS À PLANTATION DE LA RUE DE LA TOURELLE
(TRONÇON ENTRE DELIGNY ET SAINTE-CLAIRE)

COMPTE RENDU

DATE DE LA SÉANCE : **12 mai 2015, 19 h**

ENDROIT : Sous-sol de l'église Saint-Jean-Baptiste, 470, rue Saint-Jean

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES : **28**

NOMBRE DE PERSONNES QUI SE SONT
EXPRIMÉES : **13**

PRINCIPAUX SUJETS ABORDÉS

INFORMATION GÉNÉRALE

En 2009, la Ville de Québec installait des bacs à plantation à même le trottoir sur la portion de la rue de la Tourelle située entre les rues Deligny et Sainte-Claire, dans le cadre d'un concept expérimental d'aménagement. Par la suite, des séances publiques se sont tenues en mai et décembre 2012 dans le cadre de l'assemblée du conseil de quartier. Enfin, une consultation écrite a été menée à l'automne 2014 auprès des propriétaires du tronçon de rue concerné.

À la suite des commentaires recueillis auprès des résidents et propriétaires concernés, la Ville de Québec prévoit apporter des modifications aux bacs à plantation et souhaitait présenter le projet de modification aux citoyens concernés ainsi qu'aux membres du conseil de quartier.

La séance publique s'est tenue le mardi 12 mai 2015 au sous-sol de l'église Saint-Jean-Baptiste, 470, rue Saint-Jean, à 19 h, dans le cadre de l'assemblée régulière du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste. Les citoyens concernés ont été invités au moyen d'un avis distribué de porte en porte et d'une lettre envoyée par la poste aux propriétaires.

Vingt-huit personnes sont présentes, dont 19 citoyens et neuf administrateurs du conseil de quartier.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÉFECTION

M. Jean Jobin, conseiller en design urbain au Service de l'aménagement et du développement urbain, explique que les modifications proposées font suite à des demandes de plusieurs résidents qui estiment ces bacs nuisibles aux déplacements des piétons, particulièrement en période hivernale.

Il présente les modifications proposées :

- le bac à plantation situé en face du 435, de la Tourelle serait maintenu, mais rétréci légèrement afin de garder une constance dans la largeur du trottoir. Il serait remplacé par un trottoir en béton coulé et un bac à plantation étroit en acier corten dans l'alignement des bâtiments voisins;
- les bacs à plantations situés en face du 436 et 444, de la Tourelle (bacs avec les arbres) seraient conservés, mais un dallage en béton serait ajouté aux extrémités pour améliorer les conditions de déneigement;
- tous les autres bacs à plantation seraient éliminés et remplacés par un trottoir en béton coulé;
- l'estimé du coût des travaux est d'environ 32 500 \$ et la réalisation pourrait se faire dès le mois de juin.

Mme Anne Guérette mentionne que les modifications proposées ont été présentées aux élus en comité plénier. Elle mentionne d'entrée de jeu qu'elle n'est pas d'accord avec les modifications proposées. Elle a demandé qu'avant d'être mis en œuvre, le projet de modification soit présenté aux citoyens, d'où la présente séance publique. Elle mentionne que ce qui est présenté n'est pas coulé dans le béton. Elle souhaite être à l'écoute des citoyens afin de trouver la meilleure solution permettant de régler les problèmes qui existent depuis 2009. Elle mentionne que le conseil de quartier s'était prononcé sur le sujet et avait exprimé le souhait que les bacs ne soient pas éliminés, mais qu'ils soient plutôt remplacés par des bacs plus étroits, afin d'améliorer la situation, sans bétonner et faire disparaître la verdure.

QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- Une citoyenne résidante du 410 demande des précisions concernant les bacs qui seront éliminés. Par quoi seront-ils remplacés ?
 - Réponse de la Ville : par un trottoir en béton coulé comme le reste de la rue.
- La même citoyenne demande sur quoi s'appuie la décision d'éliminer les bacs.
 - Réponse de la Ville : cela fait suite aux commentaires des résidents et d'une consultation par écrit faite à l'automne 2014. Soixante-dix lettres ont été envoyées et seulement cinq personnes ont exprimé le souhait de maintenir les bacs. Des résidents ont fait part de la situation jugée dangereuse pour les enfants qui doivent traverser la rue pour emprunter le trottoir situé sur le côté nord, car le trottoir sud est impraticable. Il y a également des difficultés au niveau de l'entretien de certains bacs.
- La même citoyenne mentionne qu'elle est d'accord avec le fait d'enlever les bacs. Cela aurait été beau s'il y avait eu du verdissement, mais comme les bacs ne sont pas plantés, c'est aussi bien de les enlever. Elle est toutefois d'accord que le bac situé devant le 435 soit laissé tel quel, car les plantations sont très belles et bien entretenues. Elle fait mention de bacs en bois plus loin sur la rue sur lesquels il est écrit « verdir la tourelle ».
 - Réponse de la Ville : il s'agit d'une initiative citoyenne de résidents de la rue. Ce sont des bacs fabriqués par les citoyens eux-mêmes qui sont placés sur le trottoir en été et retirés en hiver.
- La même citoyenne suggère qu'une partie du budget soit allouée à la fabrication de bacs amovibles du même type que ceux faits par les citoyens de « verdir la tourelle ».

- Le propriétaire du 435 mentionne qu'en face du 436, la gratte ne passe pas actuellement en hiver et que le trottoir n'est donc pas déneigé. Il fait la lecture d'une lettre qu'il avait fait parvenir en 2010 à la conseillère municipale Chantal Gilbert. Il suggère que des blocs ajourés (pavé alvéolé) soient intégrés aux bacs existants afin de permettre une circulation piétonnière en bordure de trottoir. Il donne en exemple la bande intégrée au bac situé devant chez lui. Plutôt que de les éliminer, il souhaite que les bacs soient modifiés pour accommoder les résidants touchés. Il demande qu'on ne touche pas au bac devant chez lui et qu'il soit maintenu tel quel.
- La propriétaire du 444 souhaite que la problématique de déneigement devant chez elle soit réglée. À cause des bacs à plantation (bacs avec les arbres), le trottoir devant chez elle n'est pas déneigé depuis cinq ans. Cela fait en sorte qu'elle se retrouve à devoir déneiger elle-même une surface qui représente le triple de ce qui était prévu au départ. Elle n'est pas certaine que le dallage en béton proposé permettra d'assurer le déneigement convenablement. Elle demande à la Ville de s'assurer que ce sera le cas.
- Le propriétaire du 710, rue Sainte-Claire (immeuble à l'intersection de la rue de la Tourelle) se dit très content que les bacs soient retirés. Cela fait six ans qu'il souhaite qu'ils soient enlevés. Il n'a rien contre le verdissement, mais la configuration actuelle du bac devant chez lui fait en sorte que les camions roulent dedans lorsqu'ils tournent à l'intersection de la rue Sainte-Claire. La végétation ne peut donc pas survivre. De plus, la pancarte de limite de vitesse qui est plantée au milieu du bac, rend difficile l'entretien. Il serait d'accord d'avoir un bac plus étroit pour planter de la vigne, mais il ne souhaite pas que l'échéancier soit repoussé. Il souhaite que le projet avance et ne veut pas attendre encore cinq ans avant que des solutions soient mises en œuvre.
- Une citoyenne résidante du 475 est d'accord avec le commentaire précédent. Elle souhaite que le projet avance et qu'une décision soit prise. Elle n'est pas opposée à ce que la Ville retire les bacs. Elle-même a essayé d'entretenir son bac, mais elle s'est découragée, car la Ville a défait ce qu'elle avait planté. Elle pense plutôt installer un pot à fleurs posé sur le béton et y faire pousser une vigne.
- La même citoyenne suggère de retirer les arbres pour régler la problématique de déneigement en face du 444, car elle ne croit pas que les modifications proposées permettront d'assurer un déneigement sécuritaire. Elle suggère que les arbres soient retirés et que les bacs redeviennent des espaces de stationnement et un trottoir de béton bien déneigé en hiver.
- Une citoyenne résidante du 445 souhaite témoigner de la problématique de déneigement vécue par sa voisine d'en face (444). Elle considère vraiment dangereuse la situation actuelle. Concernant le bac du 435, elle est d'accord qu'il soit laissé tel quel, car les plantations sont très appréciées par les résidants du quartier.
- Un citoyen résidant de la rue Laviguer mentionne que le projet dans sa conception est une erreur depuis le départ. Toutefois il souhaite que la Ville ne jette pas le bébé avec l'eau du bain. Il craint que l'élimination des bacs envoie le signal que le verdissement par les citoyens est un échec et que la Ville mette de côté ce type de projet à l'avenir. Il souhaite que les bacs actuels ne soient pas éliminés, mais qu'ils soient remplacés par des bacs en acier corten plus étroits afin de permettre le verdissement par des plantes

grimpantes comme on voit sur la rue D'Aiguillon. Des bacs étroits pourraient être installés entre les margelles des maisons et partout où il y a de l'espace disponible sans entraver le déneigement ou le passage des piétons. Il n'est pas nécessaire d'avoir un grand espace de plantation. Il souhaite également que la Ville adapte sa machinerie de déneigement à la taille des trottoirs.

- Une citoyenne résidante de la rue Laviguer mentionne que les résidants passent alors que les espaces de plantation restent. Elle souhaite que la Ville maintienne les bacs pour permettre le verdissement des façades dans un contexte de réchauffement climatique et de lutte aux îlots de chaleur. Elle mentionne que la problématique pourrait être résolue si on abaissait la chaine de trottoir. Elle est contre l'élimination des bacs. Elle considère que les citoyens n'ont pas l'ensemble des données. Elle n'est pas d'accord que la Ville consulte au cas par cas alors que les citoyens présents ce soir ne seront peut-être plus résidants de la rue l'année prochaine. Elle souhaite que la Ville change son modèle de consultation. Il faudrait avoir une présentation avec des spécialistes de l'adaptation aux changements climatiques, du verdissement et de la santé publique pour donner toutes les informations aux résidants. Elle considère que le sujet du verdissement est un enjeu trop complexe pour être traité lors d'une séance du conseil de quartier avec un ordre du jour chargé.
- La citoyenne résidante du 410, demande qui s'occupera d'entretenir les bacs plus étroits si jamais la Ville décide de ne pas éliminer les bacs actuels, mais de les modifier? Est-ce qu'il ne serait pas mieux de vérifier la faisabilité d'un autre type de projet, avec des bacs amovibles pour les résidants qui veulent verdier? Pour sa part, elle ne souhaite pas avoir de bac devant chez elle (même plus étroit), car elle ne souhaite pas l'entretenir.
- Un citoyen résidant de la rue Laviguer est en attente depuis longtemps de la possibilité de planter de la verdure devant chez lui. Il considère que le projet de la rue de la Tourelle est un échec, car il n'y a pas eu de véritable consultation. Installer des bacs sur toute la largeur du trottoir ne faisait pas de sens. Cependant, il considère que de revenir entièrement au béton est un pas en arrière. Il souhaite que la situation soit corrigée afin que la possibilité de verdier soit maintenue.
- La citoyenne résidante du 445, aime l'idée des bacs étroits, car cela permet à ceux qui le veulent de faire des plantations et cela ne défait pas le paysage s'ils ne sont pas cultivés. De plus, comme il y a un roulement de résidants, il est possible que quelqu'un ne soit pas intéressé à entretenir son bac, mais qu'un nouveau résidant le soit l'année suivante.

QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU CONSEIL DE QUARTIER

- M. Francis-Olivier Angenot demande quel serait l'impact sur l'échéancier du projet de modifier les bacs actuels par des bacs en acier corten plus étroit, plutôt que de les éliminer.
 - Réponse de la Ville : éliminer les bacs peut se faire dans un délai rapide (cet été). Cependant, les remplacer par des bacs plus étroits en acier corten, nécessite de faire des plans et de les faire valider par les professionnels du service de l'ingénierie. Cela ne pourrait se faire avant l'automne.
- Mme Pauline Guyomard souhaite que la Ville préserve les espaces de verdissement. Elle

suggère de réduire la taille des bacs plutôt que de les supprimer, car cela répond aux besoins de verdissement et cela est conforme à la vision d'écoquartier. Elle demande si la Ville a déjà envisagé de réduire la hauteur du trottoir pour faciliter l'accès par les piétons.

- Réponse de la Ville : à cause de la problématique du drainage lors de fortes pluies, cela n'est pas possible. Le drainage est une grande préoccupation pour le service de l'ingénierie, car l'année dernière il y a eu trois orages centenaires (orages dont la probabilité d'apparition sur une année est de 1/100).
- Mme Claudia Audet souhaite que la Ville soit sensible au milieu. Elle est favorable aux bacs en acier corten car les bandes de végétation sont importantes dans le quartier. Elle souhaite que la Ville tienne compte des marches et des poteaux pour l'installation des bacs et que les considérations de déneigement soient prises en compte.
- M. Louis Dumoulin mentionne que l'idée de départ était venue du conseil de quartier, mais que la mise en œuvre du projet s'est avéré un désastre. Il considère que la présentation du projet en 2008 n'était pas une consultation. Les commentaires des citoyens n'ont pas été pris en compte. Il rappelle que le conseil de quartier a fait une demande à la Ville pour demander l'instauration d'une bande de verdure de 10 cm le long des façades dans le cadre des projets de réaménagement de rues. Il demande qu'à l'avenir, des communications de la Ville soient envoyées aux citoyens pour les informer de qui est responsable de l'entretien des bacs. À propos des orages centenaires, il mentionne que la rétention des eaux de pluie par le verdissement est une solution intéressante pour pallier au problème de drainage.
- M. Michel Hallé rappelle la suggestion de M. Saillant (propriétaire du 435, de la Tourelle), d'intégrer une bande de pavés alvéolés dans les bacs, plutôt que du béton. Cela a l'avantage de permettre le passage des piétons, tout en permettant le verdissement et la rétention des eaux de pluie.

Représentants de la Ville :

- M^{me} Anne Guérette, conseillère municipale, district du Cap-aux-Diamants
- M. Jean Jobin, conseiller en design urbain, Service de l'aménagement et du développement urbain
- M^{me} Marie Lagier, conseillère en consultations publiques, Arrondissement de La Cité-Limoilou (animatrice de la rencontre)

Rédigé par : Marie Lagier, Arrondissement de La Cité-Limoilou, mai 2015.